## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

## Arrêté du 26 avril 2012 portant création du cercle mixte régional de gendarmerie d'Aquitaine

NOR: *IOCJ1207847A* 

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1 et suivants,

Arrête:

Article 1er

Le cercle mixte régional de gendarmerie d'Aquitaine est créé à compter du 1er mai 2012.

Article 2

Le cercle mixte régional de gendarmerie d'Aquitaine est implanté sur les communes de Bordeaux et Bouliac.

Article 3

Le général, commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation : Le général de division, sous-directeur administratif et financier, JEAN-MICHEL VANDENBERGHE